



Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Date : 30/11/2018

Numéro de référence : 225

EU CV online

Domaine d'activité : Activité administrative

Coordonnées

<i>Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :</i>	Direction des ressources humaines et de l'administration du personnel - Unité ressources humaines Commission européenne	<i>Délégué à la protection des données :</i> Contact DataProtectionOfficer@curia.europa.eu
<i>Coordonnées de contact :</i>	Selon le cas : Candidatures.CJE@curia.europa.eu Stages.services@curia.europa.eu etudiants.etudiants.@curia.europa.eu	

Accessible au public

<i>Service traitant :</i>	Unité ressources humaines	
<i>Sous-traitant :</i>	Click here to enter text.	

Description du traitement

1) <i>Finalité du traitement</i>	Le traitement en question vise à faciliter la sélection du personnel auprès de la Cour de justice de l'Union européenne. Plus concrètement, il permet l'introduction et la gestion efficace de candidatures à des emplois ou stages au sein de l'institution, ainsi que l'engagement d'étudiants pendant les vacances judiciaires : 1/ l'engagement d'agents temporaires et d'agents contractuels auprès des services de la Cour, en vertu des articles 12 et 82 du RAA ; 2/ l'engagement de stagiaires rémunérés auprès des services de l'institution, en vertu des décisions du Comité administratif du 10 mars 2010 portant adoption des règles relatives aux stages à la Cour et au Tribunal et du 3 décembre 2018 relative aux stages ; 3/ l'engagement d'étudiants pendant les vacances judiciaires d'été, en application de la réglementation du 21 juillet 2001 relative à l'engagement des étudiants.
2) <i>Description du traitement</i>	Le traitement en question est effectué via l'application EU CV online, gérée par la Commission européenne, et consiste en un traitement automatisé. Des procédures de recrutement sont organisées régulièrement à la demande des services de la Cour visant l'engagement d'agents temporaires ou d'agents contractuels, sur publication d'un appel à manifestation d'intérêt pour un emploi vacant déterminé via l'application EU CV online.

Accessible au public

Par ailleurs, les candidats externes à l'institution peuvent introduire, à tout moment, via cette même application, une candidature spontanée par le biais de deux appels permanents (pour les groupes de fonctions AD et AST – AST/SC respectivement) en vue d'un potentiel engagement à la Cour, dès qu'une possibilité de recrutement se présentera. Les appels permanents indiquent les profils le plus couramment recherchés par l'institution (par exemple : administrateur juriste, interprète, juriste linguiste, informaticien ou administrateur pour les postes AD et assistant administratif, correcteur ou informaticien pour les postes AST)

En outre, la Cour organise des procédures spécifiques visant l'engagement de stagiaires rémunérés et d'étudiants auprès des services de l'institution : 2 fois par an pour l'engagement de stagiaires rémunérés et 1 fois par an pour l'engagement d'étudiants pendant les vacances judiciaires d'été.

Des droits d'accès pour la gestion des candidatures sont attribués, par le gestionnaire compétent de l'unité ressources humaines, aux chefs de service et aux gestionnaires (RH et des services) qui ont spécialement été désignés à cette fin. Des fonctionnalités de tri et de recherche des données à caractère personnel des candidats sont disponibles. Des recherches anonymes peuvent également être programmées grâce à un outil qui permet de comparer les profils et les exigences pour des profils de poste spécifiques.

<i>Catégorie de personnes concernées</i>	<i>Catégorie de données concernées</i>	<i>Durée de conservation des données</i>
Les candidats externes à l'institution qui aspirent à un engagement au sein de la Cour, en qualité d'agent	Les données figurant sur le CV européen standard EUROPASS qui portent sur l'identité, les coordonnées, les emplois	Les données à caractère personnel introduites par les candidats sont conservées pendant une période de

Accessible au public

temporaire, d'agent contractuel, de stagiaire ou d'étudiant.	actuel et précédents, les diplômes, l'expérience, les connaissances, les aptitudes, les talents et les connaissances linguistiques des candidats. Des précisions supplémentaires relatives au cursus universitaire, à des connaissances et compétences requises et au métier de spécialisation des candidats peuvent également être ajoutées.	18 mois à partir de la dernière action effectuée par les candidats (premier enregistrement ou mise à jour de ses données (6 mois en tant que données actives, 12 mois en tant que données inactives, si la personne concernée ne les supprime pas avant). Les données relatives à des procédures déterminées (appels à manifestation d'intérêt pour le pourvoi d'un emploi vacant, engagement de stagiaires rémunérés et d'étudiants) sont conservées pendant 12 mois à compter de la nomination du(es) candidat(s) sélectionné(s). À l'issue de cette période, les données sont effacées de la base de données et seulement une synthèse anonyme des candidatures est conservée à des fins statistiques. Les candidats ont accès à leurs candidatures antérieures tant qu'elles sont maintenues dans la base des données.
Tiers mentionnés comme personne de référence par le candidat	Identité, coordonnées et toute autre information mentionnée par le candidat.	

3) <i>Destinataires</i>	
a) <i>Au sein de l'institution</i>	- Les gestionnaires de la Direction des ressources humaines et de l'administration du personnel. - Le personnel d'encadrement et les gestionnaires RH auprès des services recruteurs. - Tout gestionnaire (fonctionnaire ou agent) désigné, par voie de délégation spécifique, par un utilisateur relevant d'un des groupes susmentionnés. En général, il s'agit des destinataires qui ont accès au dossier des candidats à des fins administratives ou parce qu'ils participent à la procédure de sélection.
b) <i>À l'extérieur de l'institution</i>	Néant. Chaque candidature est spécifiquement destinée à l'institution qui recrute.
4) <i>Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	Néant.
5) <i>Mesures de sécurité</i>	Les mesures de sécurité applicables à l'application EU CV online ont été déterminées par la Commission européenne. Toutes les données sont stockées dans une base de données sur un serveur central avec accès individualisé par l'intermédiaire d'un navigateur. Tout accès aux données se fait par un protocole internet sécurisé (SSL/https). Le système d'information est protégé contre toute utilisation non autorisée et seuls les destinataires autorisés et identifiés par un login et un mot de passe, par l'intermédiaire d'une connexion internet sécurisée, peuvent accéder à données personnelles des candidats.

6) *Notice d'information*

